

nouvelle Babylone 4092 hôtels, tavernes et cabarets; 2211 tailleurs; 1759 épiciers; 4715 boulangers; 1568 bottiers et corbonniers; 1426 marchands d'étoffes; 1348 bouchers; 1318 médecins, chirurgiens, apothicaires, etc.; 1212 charpentiers; 1008 marchands de fromage, de beurre, d'œufs, etc.; 3105 avocats, procureurs et juriconsultes. »

— Les éditions successives de la grammaire hollandaise de Raingo s'écoulent avec rapidité; c'est une puissante recommandation en faveur du nouveau Dictionnaire français-hollandais et hollandais-français du même auteur. Ces deux ouvrages se trouvent, à un prix très-modéré, à la librairie de M. Scheid, place d'Armes, où les élèves des diverses institutions du Grand-Duché trouveront également une collection de livres classiques en usage dans les athénées. On peut aussi citer avec les plus grands éloges une grammaire allemande-hollandaise de Fleischhauer, en vente chez le même, ouvrage dont les instituteurs du Grand-Duché se servent depuis plusieurs années avec beaucoup de succès. Cette grammaire est accompagnée d'un vocabulaire des deux langues, en deux volumes, qui peut en être détaché.

— Les personnes qui ont des annonces à insérer sont priées de les écrire sur papier timbré, ainsi que cela est prescrit par la loi du 31 mai 1824.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE DU DOMAINE DE GRIFFAUMONT,

Situé sur les territoires des communes d'Izel et de Chiny, canton de Florenville.

Lundi, 23 mars 1829, dix heures du matin, au domicile du sieur Eyrard, bourgmestre à Pin, commune d'Izel, il sera, devant M^e Motté, notaire à Neuf-Château, procédé à la vente par enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en gros ou en détail, du domaine de Griffaumont, consistant en 45 bonniers de terres labourables, et en 19 bonniers de prairies, situées sur les bords des communes d'Izel et de Chiny, provenant de la succession de feu M. Roland Burton.

Ce domaine, en un seul gazon, joignant les bords de la rivière de Semois, se trouve situé dans une contrée fertile; il est traversé par un ruisseau faisant anciennement rouler un haut-fourneau, dont l'emplacement offre encore l'avantage d'y pouvoir ériger soit un moulin à papier, fenderie, laminoir ou tous autres établissemens.

Il sera accordé, pour le paiement des prix, plusieurs années de crédit. S'adresser, pour plus amples renseignemens, audit M^e Motté, dans l'étude duquel le cahier des charges est à voir en lecture.

Neuf-Château, le 7 janvier 1829.

MOTTÉ.

Extrait de la demande en séparation de biens formée à la requête de la dame Marie-Joséphine Wagener, rentière, demeurant à Echternach, épouse du sieur Jacques Coster, ci-devant marchand audit lieu, y demeurant, contre son dit mari, par exploit du 20 janvier, mois courant, en vertu d'ordonnance de M. le président du tribunal civil séant à Diekirch, enregistrée le 19 dudit mois.

M^e Jean-Joseph Chardom, avoué près ledit tribunal, demeurant à Diekirch, est constitué pour la demanderesse.

Diekirch, le 21 janvier 1829.

J. J. CHARDOM.

Le jeudi, 5 février 1829, à midi, il sera procédé, devant l'administration communale de Dudelange, dans le local de la tenue de ses séances, par le ministère du notaire soussigné, à l'adjudication, au rabais, de la CONSTRUCTION de la MAISON D'ÉCOLE à Dudelange.

Les plans, devis estimatif et cahier des charges sont déposés au secrétariat de la commune de Dudelange, et chez M. Chauchet, architecte à Luxembourg, où les amateurs pourront en prendre connaissance.

Frisange, le 12 janvier 1829.

SCHANUS.

Zu vermietzen, an einen guten Gärtner, ein Garten, gelegen an dem Eicherberg, Petit-Marly genannt, nächst Lügemburg, enthaltend einen Bonnier 20 Ruthen (drei und einen halben starken Morgen), mit Obstbäumen bepflanzt, bekannt untetm Namen Acker-manns- oder Suttors-Garten, sammt einem Wohnhaus, Stallungen für drei Kühe, Hof, Keller und Speicher.

Liebhaber belieben sich an den jesigen Eigentümer, Herrn Notar M a j e r u s, in Lügemburg, zu wenden.

Syndicat d'amortissement.

Il sera procédé, par le ministère de M^e Parmentier, notaire royal à Liège, dans une des salles du palais de justice de la même ville, le mercredi vingt-cinq février 1829, à dix heures du matin, à la vente publique de tous les bois domaniaux situés dans la province de Liège.

La description de ces bois se trouve dans divers catalogues que l'on peut se procurer chez les agens du domaine à Liège, Huy, Namur, Dinant, Luxembourg, Diekirch, Marche, Neuf-Château et Maestricht, ainsi que chez les agens forestiers de la maîtrise de Liège.

A Liège, le 31 décembre 1828.

L'administrateur des domaines du 5^e ressort,
Ferdinand DEL-MARMOL.

Syndicat d'amortissement.

Il sera procédé, par le ministère de M^e Jadot, notaire royal à Marche, en son étude, le lundi neuf mars 1829, à dix heures du matin, à la vente publique de tous les bois domaniaux situés dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La description de ces bois se trouve dans les divers catalogues que l'on peut se procurer chez les agens du domaine à Liège, Huy, Namur, Dinant, Luxembourg, Diekirch, Marche, Neuf-Château et Maestricht, ainsi que chez les agens forestiers des maîtrises de Luxembourg, Diekirch, Marche et Neuf-Château.

A Liège, le 31 décembre 1828.

L'administrateur des domaines du 5^e ressort,
Ferdinand DEL-MARMOL.

Syndicat d'amortissement.

Il sera procédé, par le ministère de M^e Buydens, notaire royal à Namur, dans une des salles du palais de justice, le lundi seize mars 1829, à dix heures du matin, à la vente publique de tous les bois domaniaux situés dans la province de Namur.

La description de ces bois se trouve dans les divers catalogues que l'on peut se procurer chez les agens du domaine à Namur, Dinant, Liège, Huy, Luxembourg, Diekirch, Marche, Neuf-Château et Maestricht, ainsi que chez les agens forestiers des maîtrises de Namur et Dinant.

A Liège, le 31 décembre 1828.

L'administrateur des domaines du 5^e ressort,
Ferdinand DEL-MARMOL.

Auf Ansehen der Lokal-Behörde der Gemeinde Hollerich, Kanton Lügemburg, wird am Donnerstag, 14ten laufenden Monats Februar, gegen zwei Uhr des Nachmittags, in der Behausung des Herrn Bär gemeinlich alda, durch öffentliche Versteigerung erblich zugeschlagen, ein Stück Ackerland, gelegen Hann Cessingen, im Ort genannt Rodenbüsch, enthaltend ungefähr 8 Bonniers (24 Morgen).

M a j e r u s, Notar.

Am Montag, 9ten Februar künftigh, gegen zehn Uhr des Morgens, wird Johann Peter S a n d t, Ackerer zu Bövingen, Kanton Bettemburg, alda in seiner Behausung, öffentlich und auf Borg zugeschlagen lassen, eine gewisse Quantität Hart- und Leiz-Früchten, 6 bis 8 Stück Pferde und Sohlen, eben so viele Kühe und Rinder, 24 Stück fette und magere Schweine, eine gewisse Quantität Heu und Stroh, einen neuen Walbrouck- und andere Waaren, Karren und Pferdegeschirre.

M a j e r u s, Notar.

Am Montag, 23sten Februar 1829, gegen 9 Uhr Morgens, werden die den Sektionen Junglinster, Altlinster und Godberingen zugehörigen Güter, bestehend in 58 Bonniers, 83 Ruthen, 61 Ellen Ländereien und Wiesen, in dem Schulsale zu Junglinster, durch das Ministerium des unterzeichneten Notars, öffentlich auf Borg verkauft werden.

S l e i n.

Le public est prévenu qu'il y a à la faïencerie des Sept-Fontaines et au château de Kockelscheuer, une grande quantité de Foin à vendre à un prix très-modéré.

Auf der Fayencerie zu Siebenbrunnen und auf dem Schlosse zu Kockelscheuer ist eine bedeutende Quantität Heu bester Gattung um billigen Preis zu verkaufen.

A LOUER PRÉSENTEMENT, à la demi-descente d'Eich, une grande Maison d'habitation avec une remise, écurie et jardin, appartenant à M. Joseph Reuter, rue de la Porte-Neuve, n^o 9.

A VENDRE OU A LOUER le jardin avec pavillon, etc., appartenant à la dame veuve Buchholtz, née Poncelet, de cette ville, situé au Limpersberg, près des glacis de cette forteresse, à côté du chemin de Luxembourg à Kopstal, pour entrer de suite en jouissance.

S'adresser à la propriétaire ou à l'huissier Metzler, pour avoir des renseignemens. Luxembourg, le 30 janvier 1829.



A vendre UNE JUMENT de race croisée, âgée de cinq ans, pleine du superbe étalon anglais Jungmerlin, qui fera son poulain dans le mois de mars. S'adresser au bureau du journal.

Le Sieur Bernard FIX, à l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de transférer son domicile de la Grand-rue à celle du Marché-aux-Herbes, N^o 258, il continuera à tenir un grand assortiment de tulles, dentelles, mousselines, broderies et lingeries, qu'il vendra à des prix très-modérés.